

Shaping the future

Young Talents @ work



Contexte

En 2023, le taux de chômage des jeunes dans la région de Bruxelles s'élevait à 25 % chez les 15-24 ans. En Wallonie, ce chiffre atteignait 23 %, tandis qu'en Flandre, il était de 12 %. Parallèlement, dans le contexte actuel du marché du travail, les employeurs font face à des difficultés pour recruter et maintenir leur personnel. **Ils sont donc à la recherche active de nouveaux talents, tandis que les jeunes talents aspirent à un avenir meilleur grâce à l'emploi.**

La Fondation Roi Baudouin souhaite, à travers cet appel à projets, faciliter la rencontre entre les jeunes en recherche d'expérience professionnelle et les employeurs. À travers cet appel à projets, elle soutient les organisations de terrain qui établissent une relation de confiance avec ces jeunes et les accompagnent dans leurs parcours vers le marché du travail. De plus, la fondation s'engage à créer un réseau rassemblant les employeurs et les organisations pour promouvoir l'emploi des jeunes vulnérables

En effet, plusieurs obstacles doivent être surmontés : les jeunes ne trouvent pas assez souvent le chemin vers les employeurs ou leurs offres d'emploi. D'une part, les jeunes ont le sentiment de ne pas répondre aux exigences des employeurs car ils ne possèdent pas les diplômes requis, ont une vision limitée de leurs propres talents, ou n'ont pas d'expérience professionnelle. D'autre part, les canaux de communication et les attentes des employeurs ne correspondent pas toujours à celles des jeunes, peuvent avoir une vision limitée des difficultés auxquelles les jeunes en situation de vulnérabilité sont confrontés, ou ont des attentes qui ne sont pas suffisamment alignées sur ce que les jeunes pensent pouvoir offrir.

Objectif

Cet appel à projets souhaite **renforcer les organisations de terrain qui s'engagent à combler le fossé entre les jeunes en situation de vulnérabilité et le marché du travail et qui ont dans leur ADN les éléments suivants :**

1. Des organisations de terrain qui agissent comme des **espaces sûrs et de confiance pour les jeunes, avant et/ou pendant et après leur parcours vers l'emploi.**
2. Des organisations de terrain qui **touchent un grand nombre de jeunes.**
3. Les organisations qui ont **connaissance des difficultés et des obstacles auxquels les jeunes sont confrontés** et qui contribuent à créer une distance par rapport au marché du travail.
4. Des organisations qui **travaillent de manière très étroite avec et pour les jeunes.**
5. Des organisations qui ont **collaborations et/ou partenariats solides avec les entreprises en matière d'orientation vers l'emploi.**

Ces organisations jouent un rôle crucial dans le développement des jeunes et leur intégration dans le monde professionnel et possèdent une compréhension profonde des réalités et des défis auxquels sont confrontés les jeunes en situation de vulnérabilité. Grâce à leur relation de confiance avec les jeunes, elles peuvent leur donner l'impulsion décisive vers le travail.

En renforçant ces organisations par le biais d'un soutien financier et d'un engagement actif dans une plateforme collective d'impact (qui réunira à la fois les employeurs et les organisations de terrain), la fondation souhaite faciliter l'accès des jeunes en situation de vulnérabilité au marché du travail. Cela permettrait de créer une dynamique positive ayant également un impact à long terme sur le marché du travail.

Pour quelles organisations ?

- Des asbl ou aisbl employeuses dont le siège et l'activité principale se situent en Belgique.
- L'organisation est principalement en contact avec les jeunes (15-29 ans) en situation de vulnérabilité, y compris ceux issus de milieux socio-économiques défavorisés, ayant un parcours migratoire, présentant un handicap, ainsi que les jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training).
- Cet appel ne s'adresse pas aux écoles, hôpitaux, aux organismes publics (CPAS, pouvoirs locaux, etc.).
- Cet appel ne s'adresse pas aux organisations commerciales (par exemple agences d'intérim).
- Cet appel ne s'adresse pas aux organisations coupoles qui ne sont pas en contact direct avec le public cible.
- Cet appel ne s'adresse pas aux entreprises de travail adapté.

Pour quels projets ?

- Les projets visent à améliorer l'accès au marché du travail et se concentrent sur l'un des objectifs suivants au profit **des jeunes (15-29 ans) en situation de vulnérabilité : l'orientation vers l'emploi et/ou stages/job d'étudiants.**
- Les organisations doivent **accompagner les jeunes avant, pendant ou après l'emploi**, avec une préférence pour les projets couvrant les trois phases. L'objectif final est de promouvoir l'emploi durable.
- L'organisation est prête à consacrer du **temps et de l'énergie** au développement ultérieur d'une **plateforme collective d'impact** que la fondation mettra en place.

Exemples de projets :

- **Open Hiring** : Mise en œuvre de cette méthode de recrutement selon laquelle les candidats sont embauchés sur la base du premier arrivé, premier servi, sans sélection basée sur les antécédents, l'expérience ou les qualifications. Cela favorise l'égalité des chances et assure un accès équitable à l'emploi pour les personnes en situation de vulnérabilité.
- **Stages en entreprise** : Facilitation de stages en entreprise/jobs d'étudiants pour offrir aux jeunes une expérience professionnelle concrète, acquérir de nouvelles compétences et élargir leur réseau professionnel.
- **Développement d'une antenne supplémentaire d'une organisation** : Financement de la création ou de l'expansion d'une antenne locale ou régionale d'une organisation travaillant spécifiquement avec les jeunes en situation de vulnérabilité, permettant ainsi d'atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires et de répondre à des besoins spécifiques dans différentes communautés.
- **Développement de partenariats avec des entreprises** : Soutien à des projets visant à établir des partenariats solides avec des entreprises pour créer des opportunités d'emploi, de stages ou de formation pour les jeunes. Cela pourrait inclure la création de programmes de parrainage, de stages rémunérés ou de programmes de formation en entreprise.

Projets exclus de l'appel à projets

- Les projets axés sur **l'entrepreneuriat** n'entrent pas dans le cadre de cet appel à projets.
- Les projets qui se limitent au **placement de jeunes en entreprises** sans fournir un suivi approprié ne rentrent pas dans le cadre de cet appel à projets
- Les propositions où les jeunes ne sont pas **acteurs de leur propre épanouissement** ne rentrent pas dans le cadre de cet appel à projets
- Les organisations qui **n'ont pas encore de réseau établi ou qui devront chercher activement à entrer en contact avec des jeunes** pour ce projet ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets.

Quel soutien ?

1. **Soutien Financier** : Chaque organisation lauréate recevra un soutien financier de 50.000 euros en 2024. Ce soutien peut être renouvelé en 2025 et 2026 suite à des évaluations positives.
2. **La plateforme collective d'impact** : La plateforme vise à fournir un espace dynamique et collaboratif où se retrouvent les lauréats de l'appel, les employeurs et d'autres parties prenantes. Nous visons à créer une communauté engagée, les lauréats étant les pierres angulaires de cette plateforme. Leur expertise, leur vision et leur engagement seront au cœur de chaque initiative. Conçue dans une optique de co-création, cette plateforme vise à renforcer les liens entre les organisations travaillant avec les jeunes et le monde de l'entreprise. Elle agit comme un catalyseur pour réduire le fossé entre ces deux mondes. Notre vision est de construire une plateforme solide et durable, où les idées innovantes et les bonnes pratiques circulent librement. Nous souhaitons que cette plateforme devienne dans une certaine mesure autonome, les membres contribuant activement à son fonctionnement et à son développement. À plus long terme, nous considérons cette plateforme comme un pilier crucial et durable dans la promotion de l'emploi durable pour les jeunes. Les lauréats de l'appel joueront un rôle central dans ce processus, en tant que moteurs de l'innovation et de la mise en œuvre de solutions concrètes.

Pour quels types de dépenses ?

- **Les dépenses structurelles**, telles que les salaires du personnel dédié au projet, les coûts administratifs, les frais de fonctionnement des locaux et autres dépenses liées à la mise en place et au maintien de l'infrastructure nécessaire à la réalisation du projet, sont éligibles.
- Les dépenses **liées à un projet spécifique de l'organisation**
- Il convient également de prendre en compte l'engagement de l'organisation à participer à la **plateforme collective d'impact** que la fondation souhaite mettre en place.

Quels sont les critères de recevabilité ?

- Le responsable de l'organisation ou de l'association est **âgé de plus de 18 ans**.
- Le dossier de candidature est entièrement complété dans la langue du formulaire et est **introduit au plus tard le 4 septembre à minuit**.
- L'organisation est une organisation à but non lucratif, **active dans le domaine de l'inclusion sociale**, avec son siège principal en Belgique.
- **L'organisation existe depuis plus de trois ans et dispose d'au moins 3 ETP** sous contrats formels. La candidature d'une organisation à l'appel à projets sera **portée tant par sa direction que par son conseil d'administration**.

Les critères de sélection

- **Capacité d'outreach et d'inclusion** : Les organisations candidates devront démontrer une capacité effective à **atteindre et à engager les jeunes en situation de vulnérabilité**, notamment ceux qui sont les plus éloignés du marché de l'emploi. Une bonne compréhension des obstacles et des défis auxquels sont confrontés ces jeunes, ainsi que des stratégies efficaces pour les impliquer et les soutenir activement, seront évaluées positivement.
- **Collaboration et partenariat** : Les organisations doivent démontrer qu'elles ont déjà établi des **collaborations solides avec les employeurs** pour faciliter l'insertion professionnelle de leur public cible. Avoir des partenariats établis avec des employeurs est donc une condition préalable. De plus, la collaboration avec d'autres organisations telles que les agences pour l'emploi et les réseaux bien établis est également vivement encouragée.
- **Pertinence du projet** : Le projet devrait clairement démontrer sa capacité à répondre aux besoins spécifiques des jeunes en matière d'accès à l'emploi, en prenant en compte leur situation socio-économique, leurs compétences et leurs aspirations professionnelles.
- **Capacité des organisations à offrir un accompagnement complet** (avant, pendant ou après la mise à l'emploi, avec une préférence pour les projets couvrant les trois phases), afin d'assurer un soutien holistique et durable aux jeunes participants tout au long de leur parcours d'insertion professionnelle.
- **Impact positif durable sur l'accès à l'emploi** : Les projets seront évalués en fonction de leur capacité à générer un impact significatif et mesurable sur l'insertion professionnelle. Les propositions devraient démontrer une vision claire de l'impact attendu et des indicateurs de réussite définis.
- **Durabilité et pérennité** : Les projets qui démontrent une capacité à assurer leur pérennité au-delà de la période de financement initiale seront privilégiés. Les propositions devraient inclure une stratégie claire pour mobiliser des ressources supplémentaires et maintenir l'impact à long terme.
- **Capacité organisationnelle** : Les organisations candidates devront démontrer leur expérience et leur expertise dans le domaine de l'accompagnement des jeunes, ainsi que leur capacité à mettre en œuvre et à gérer efficacement le projet proposé. Une gestion financière transparente et une gouvernance solide seront également évaluées.
- **Plus-value du soutien financier pour le projet, les bénéficiaires et l'organisation.**
- **Adéquation des moyens (humains et financiers) par rapport aux objectifs poursuivis.**

Durée du soutien

Le soutien initial est accordé pour **une durée d'un an**. Après évaluation positive, ce soutien est renouvelable pour deux années supplémentaires, offrant ainsi un accompagnement sur une **période totale de trois ans**.

2024 : Soutien financier de 50.000 €

Après évaluation positive

2025 : Soutien financier de 50.000 €, consultance et implication dans la plateforme collective

2026 : Soutien financier de 50.000 €, consultance et implication dans la plateforme collective

Calendrier de l'appel à projets

Lancement appel	23/04/2024
Call end	10/09/2024
Présélection	Septembre
Pitch des projets devant un jury	Octobre
Communication sélection	Début novembre